

DERNIER AVIS, MOTIONS et DECLARATION DE LA FSU

CHSCT D du 29 JUIN 2017

AVIS DU CHSCT D36

Les membres du CHSCT de l'Indre tiennent à rappeler que conformément aux Orientations Stratégiques du CHSCT Ministériel de l' Education Nationale, les Avis formulés doivent être portés à la connaissance de l'ensemble des agents dans un délai d'un mois et que le Président du CHSCT s'attachera à répondre aux Avis par écrit dans un délai de 2 mois conformément à l'article 77 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Il est également précisé que le président du CHSCT doit donner toutes facilités en temps et moyens matériels aux représentants des personnels pour l'accomplissement de leurs missions.

Une communication doit être donnée aux représentants des personnels de toutes informations, pièces et documents utiles. On préconise dans l'axe 2 de ce même document de renforcer les CHSCT et les dispositifs santé et sécurité au travail. Aussi, les CHSCT doivent être réunis en session extraordinaire en cas d'évènements ou situations dangereuses voir répétées, même lorsque le danger ne s'est pas concrétisé.

Les représentants des personnels doivent être impliqués dans le travail d'enquête et d'analyse.

Les situations relevant de risques psychosociaux doivent être davantage prises en compte.

Suite à nos observations et Avis officiel émis avec demande d'enquête lors du CHSCTD du 2 mars 2017 et par la suite au Droit d' Alerte adressé par la CGT, un G.T aurait du se mettre en place et malgré nos demandes réitérées, on note l'immobilise (l'absence de réponse) de notre administration.

Nous demandons également à ce que les visites programmées et inscrites au PV soient bien réalisées ou dans le cas contraire de recevoir une notification écrite avec convocation d'1 GT.

Nous nous devons de préciser que la parole des membres du CHSCT a valeur testimoniale et vaut Alerte officielle et nous attendons un respect des engagements de l'Administration.



Déclaration FSU

En tant que représentants du personnel aux CHSCT D nous constatons combien va croissant le nombre de collègues et d'équipes en difficultés dont les situations sont répertoriées et évoquées en instances.

Les appels à l'aide, les alertes, les faits de violence, les rapports d'incidents ou de crises se multiplient. Face aux conduites instables d'élèves qui mettent à mal le personnel, les réponses de l'Administration démunie relèvent bien plus de réactions à chaud que de mesures issues d'une réelle analyse des besoins éducatifs particuliers des élèves. Pourtant ce sont de véritables réponses institutionnelles qu'il faudrait apporter pour soutenir les professionnels, gérer les dysfonctionnement et améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les divers dispositifs de scolarisation.

Il devient prioritaire que des orientations de travail soient mises en place pour répondre à la problématique d'accueil les élèves perturbateurs, instables, agités qui devient un problème majeur.

Il s'agit de prendre en compte l'évolution du métier d'enseignant dans le cadre d'une école inclusive, Nous alertons sur les limites des moyens actuellement mis en place et sur leur insuffisance. **L'institution ne peut plus se reposer sur la bonne volonté du personnel, l'engagement des individus, sur la faculté de résistance des personnes ... jusqu'à épuisement !!!**

Il faut donc de toute urgence trouver des réponses institutionnelles, dans le cadre d'une politique d'inclusion pour répondre à la problématique de l'accueil d'élèves qui manifestent des troubles de la conduites déstabilisant les équipes expérimentées et qui mettent à mal les personnels les plus chevronnés, et les affectent jusqu'à les remettre en cause dans leur professionnalisme, avec les conséquences psychosociales à propos desquels le CHSCT est de plus en plus souvent saisi. (Suite au verso)



[...] Nous refusons que le CHSCT ne soit qu'une instance d'enregistrement de la souffrance institutionnalisée et demandons que des mesures concrètes soient mises en oeuvre pour préserver les personnels.

Nous alertons, sans douter de la qualité et de l'intérêt de ce dispositif, sur le seul recours au Réseau PASS qui personnalise et individualise les problèmes. Ce sont les conditions de travail qui fragilisent les collègues et ce sont sur ces conditions qu'il faut travailler, en amont des incidences psychologiques sur le personnel.

Nous demandons que cette déclaration soit remontée en CHSCT A afin de proposer de manière académique la mise en place d'un G.T dédié à cette problématique de grande ampleur.

Motion FSU Plan Canicule

Notre région vient de traverser un épisode caniculaire inhabituel en cette fin d'année scolaire et alors que le Ministère recommandait de garder les enfants « dans une ambiance fraîche », triste est de constater que nombre de nos établissements se sont transformés en véritable saunas avec parfois plus de 33 degrés dans les salles de classe.

Malgré les préconisations respectées: mise à disposition d'eau en classe, fermeture des stores, volets, fenêtres...En raison de la forte chaleur, certains enfants et adultes ont eu de grandes difficultés à faire face et à supporter cette situation, provoquant de multiples maux, coups de chaud, étourdissements, épistaxis, céphalées...

Nous regrettons que par mesure de précaution, l'administration n'ait pas mis en place sinon une fermeture mais un aménagement horaire permettant de réduire la journée de classe comme cela a été le cas dans d'autres départements.

Motion FSU Situation de Jean Giraudoux

Face aux exigences et à la pression exercée, par certains parents d'élèves vis à vis des enseignants, la FSU demande à ce que l'administration soit particulièrement attentive et plus ferme dans son positionnement. En effet, pour ce qui relève le plus souvent d'une forme de harcèlement administratif, le seul levier se trouve en interne et même si le B.O. N°31 du 31 août 2006 renforce le droit d'information et d'expression des parents, il y a des limites que l'on ne doit pas laisser franchir, et un positionnement hiérarchique ferme permettrait de ne pas continuer d'alimenter dans la durée certains dossiers qui déstabilisent psychologiquement les collègues.

L'installation des CHSCT à tous les niveaux de l'administration a été vécu comme un véritable « tsunami intellectuel » et organisationnel. Et depuis 2012 force est de constater que tout est fait pour ralentir au possible son fonctionnement normal. Mais la FSU résiste et occupe le terrain pour défendre au mieux tous les collègues en difficulté.

N'acceptez plus de subir des conditions de travail pouvant induire une dégradation de votre santé mentale ou physique ou posant un problème de sécurité.

faites un signalement au secrétaire de CHSCT D : chsctd-sec-36@ac-orleans-tours.fr

Et chsct-fsu36@orange.fr

(membres titulaires de la FSU au CHSCTD Albane CHAULEAU, Anne Laure NAVARRO, Raphael TRIPON)